



## Newsletter N° 6

03 octobre 2022



# IL YA 25 ANS, LE 08 OCTOBRE 1997 - S'OUVRAIT LE PROCÈS PAPON POUR CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Ce fut le premier et le seul procès pour crimes contre l'humanité contre un fonctionnaire de l'État français, pour son rôle dans la déportation des Juifs de France. Le procès s'est ouvert seize années après le dépôt de plainte initial de la famille Matisson en décembre 1981.

*[Jean-Marie Matisson](#)*

[La suite](#)

---

## Calendrier des conférences

Cycle de conférences  
Jean Marie Matisson



**Procès PAPON : Quand la République juge l'État français**

Jean Marie Matisson  
**PROCÈS PAPON**  
*Quand la République juge Vichy*

Maison des Syndicats  
12 place de la Myrpe  
24100 Bergerac

**Samedi 17 décembre**  
accueil 14h30 et conférence de  
15h00 à 16h30 suivi d'un verre de  
l'amitié jusqu'à 17h00  
Participation 10 € - membres UTL 5 €

Un ouvrage de référence qui rétablit  
la vérité sur l'affaire Papon

Laïcité, lutte contre  
le fascisme d'aujourd'hui

**UTL**  
UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE  
BERGERAC

au regard  
du Procès Papon

2022

**29 Octobre** Pamiers - Ariège Fête de l'Huma

**15 novembre** Bordeaux Réunion - Temple maçonnique

**26 novembre** Lyon dédicace librairie Derain, 25ue Bugeaud

**27 novembre** Lyon Réunion publique dans un Temple maçonnique

**17 décembre** Bergerac à 15 h - Université du Temps libre -  
conférence sur le thème « **Laïcité, lutte contre l'extrême-droite  
d'aujourd'hui au regard du procès Papon** » et dédicace

2023

**Jeudi 2 novembre** 17 h Parlons Laïcité émission radio en direct et en  
public sur le thème « **Laïcité, Antifascisme, extrême-droite  
d'aujourd'hui au regard du procès Papon** » à Evry-Courcouronnes  
possibilité de dédicace sur place.

**Vendredi 3 Novembre** 20 h Paris Réunion dans un Temple  
maçonnique

à suivre...

en savoir plus

## Il y a 25 ans, s'ouvrait le procès Papon

Il y a 25 ans, le 8 octobre 1997, s'ouvrait à Bordeaux, le  
procès de Papon.

Ce fut le premier et le seul procès pour crimes contre  
l'humanité contre un fonctionnaire de l'État français, pour  
son rôle dans la déportation des Juifs de France. Le procès  
s'est ouvert seize années après le dépôt de plainte initial  
de la famille Matisson en décembre 1981.

« ***Vous êtes des héros, car sans vous, les parties  
civiles, on n'aurait jamais jugé Vichy pour son rôle  
dans la déportation des Juifs de France*** », dira Le

rabbin Yeshaya Dalsace.

La famille Matisson se constitue partie civile le 8 décembre 1981, Maurice, Jacqueline, Jean-Marie et Esther Fogiel, au nom de huit déportés de leur famille. À l'issue de 6 mois d'audiences, Papon sera condamné à 10 ans de réclusion criminelle et à la privation de ses droits civiques pour complicité de crime contre l'Humanité. C'est grâce au travail acharné et à l'obstination de quelques parties civiles individuelles que le procès a pu se tenir : Michel Slitinsky, qui est à l'origine du procès, Maurice Matisson, le premier à se constituer partie civile, accompagnés par Gérard Boulanger, avocat bordelais qui porta sur ses épaules le poids de la procédure.

Ils mènent un combat solitaire les premières années, pour être rejoints par 26 parties civiles individuelles, les consistoires israélites de la Gironde et de France, les associations de résistants et de déportés, la LICRA, le MRAP, la LDH. C'est un total de 27 avocats qui seront présents au procès et qui représenteront les parties civiles individuelles et collectives. Il y a eu 1597 déportés à Bordeaux, dont 180 enfants.

### **Un procès de 6 mois**

Le procès révélera les mensonges de l'accusé, sa prétendue appartenance à la Résistance, ses prétendus sauvetages – 300 pour aucun réel. Il montrera comment il est passé entre les mailles de la justice et comment il a gravi les marches du pouvoir, puisqu'il finit sa carrière, ministre du budget de Raymond Barre, après avoir été député et trésorier du parti gaulliste. La triste réalité, est qu'il a été largement au-delà des demandes allemandes et a commis des actes constitutifs du Crime contre l'Humanité.

**« Mais enfin, Papon, nous sommes au cœur du crime contre l'Humanité »** n'hésitera pas à affirmer Jean-Louis Castagnède, le président de la cour d'assises. Deux exemples : nous sommes en juillet 1942, pendant la première rafle bordelaise, Papon place les enfants (une centaine) dans des familles d'accueil, un mois plus tard il ira les chercher dans les familles d'accueil pour les faire déporter le 26 août, 81 enfants, que rien n'obligeait à faire déporter, aucun ordre de Legay ou de Bousquet n'allait dans ce sens. Les plus jeunes avaient trois ans, et parmi ces enfants, seuls les frères Zyguel, Maurice et Léon, survivront à Auschwitz, à la marche de la mort et à Buchenwald.

Deuxième exemple, le traficotage de nationalité, nous sommes toujours en juillet 1942, Papon arrête en vue de leur déportation des Juifs hongrois, nés à Budapest Hongrie. Ils sont internés à Mérignac, les Allemands les

font libérer car Hitler ne déportait pas les Juifs hongrois. Ils sont libérés et que fait Papon, il les arrête à nouveau et là, ils sont devenus, nés à Bucarest, Roumanie et seront inexorablement envoyés à la mort à Auschwitz.

### **Le “crime de bureau”**

Gérard Boulanger commence sa plaidoirie par cette phrase « *Le crime contre l'Humanité est constitué dès que le premier homme a été tué parce qu'il est né !* » et la conclut ainsi « *Les parties civiles n'ont donc pas à vous demander une peine. Mais j'aimerais que, vous pensiez qu'il y a eu 1597 déportées. Et que vous vous souveniez de ces mots d'Hertz Librach : « Notre peine, à nous, elle est perpétuelle.* Michel Zaoui, le dernier des avocats de la partie civile a plaider, explique la spécificité du crime administratif qui caractérise le travail effectué à la préfecture de la région. Le « *crime de bureau* ». Une notion « *différente* » des crimes de droit commun qui font l'ordinaire des cours d'assises. Il montre une « *chaîne de responsabilités* », une responsabilité « *collective* » dont chaque individu doit répondre. « *Le crime contre l'humanité est unique, il se décompose en une infinité d'actes individuels, indissociables les uns des autres.* » Téchoueyres, Bousquet, Sabatier, Leguay, Garat, auraient dû se trouver dans le box aux côtés du dernier survivant. Inculpés et morts au fil de la procédure de Bordeaux, ils n'y sont pas.

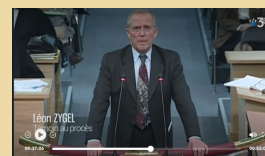
Jean-Marie Matisson, fait partie des quatre premières parties civiles qui ont déclenché la procédure contre Papon, il a toujours été présent dans la procédure et il fut un des rares à avoir assisté à la totalité des audiences du Procès. Sa connaissance de l'Affaire et du procès Papon est grande. Il vient d'écrire un ouvrage, extrêmement documenté aux éditions La Lauze : « *Procès Papon, quand la République juge Vichy* » 520 pages, 28 € qui retrace l'histoire de l'affaire Papon pour en rétablir la vérité. Ce livre a reçu un accueil très positif du public.



*Photo d'Alain  
Jakubowicz,  
avocat du  
Consistoire  
israélite de France  
et du B'nai-B'rith*



*Photo de Caroline  
Daigueperse,  
avocate du  
consistoire  
israélite de la  
Gironde*



*Photo de Léon  
Zygel, enfant  
déporté de  
Bordeaux et  
revenant  
d'Auschwitz et de*

la marche de la mort.



Photo de Gérard Boulanger, notre avocat



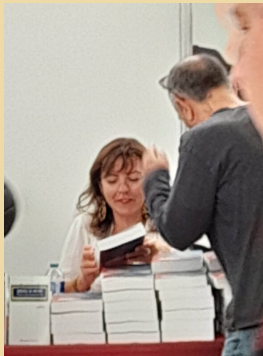
Photo de Jean-Marie Matisson pendant sa déposition



De gauche à droite à l'issue du verdict, le Grand Rabbin Maman, Michel Slitinsky, Maurice Matisson et Gérard Boulanger

## « Retours photos des dernières conférences »

### à Paris, Fête de l'Huma



Carole Delga, en face de moi



Pendant la conférence "*l'histoire face à l'extrême droite*"



En séance de dédicaces



Un éditeur heureux, Eric Pedegai avec



Le public e la conférence, près de 400 personnes



deux de ses  
auteurs, Sylvain  
Lebail et moi-  
même

Sylvain Lebail  
avec Roselyne  
Guttierrez

## Chaîne Youtube

La chaîne Youtube s'enrichit de vidéos, de conférences, de textes issus de mon dernier livre, à ce jour **13 vidéos**.



Procès PAPON Quand la  
république juge Vichy...

32 vues • il y a 2 mois



Souviens-toi de ton futur

250 vues • il y a 2 mois

S'inscrire à la newsletter



© Le phénix du val fleuri



jean-marie@matisson.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

